



Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

SAISON PISTE 2018

REGLEMENTATION

COUPE RÉGIONALE 2018 : 14 Janvier, 10 Février, 10 Mars, 15 Juin, 1^{er} Juillet.

Réglementation Particulière :

Le montant de l'engagement individuel pour chaque manche de la coupe régionale est fixé à **5,00 €**, pour une inscription à une seule ou à plusieurs épreuves.

A / VELO DE PISTE : •Obligatoire

➤ Développement :

- Benjamins et Minimes : maximum 6,10m
- Cadets : maximum 7,01m
- Féminines (minimes-cadettes et dames) : 7,01m
- Juniors, Seniors, et Vétérans : libre

B/ INSCRIPTIONS :

- Les inscriptions se font sur place à chaque réunion.

C/ CLASSEMENTS :

•Un Trophée Régional sera organisé sur l'ensemble des réunions et concernera les catégories prévues au programme.

•Une Coupe Régionale sera organisée sur l'ensemble des réunions et concernera les catégories prévues au programme.

•Classement de la **Coupe Régionale** :

1^{er} = 300 pts, 2^{ème} = 280 pts, 3^{ème} = 260 pts, 4^{ème} = 250 pts, 5^{ème} = 240 pts, 6^{ème} = 230 pts, 7^{ème} = 220 pts, 8^{ème} = 210 pts, 9^{ème} = 200 pts, 10^{ème} = 195 pts, 11^{ème} = 190 pts, 12^{ème} = 185 pts, 13^{ème} = 180 pts, 14^{ème} = 175 pts, 15^{ème} = 170 pts, 16^{ème} = 165 pts, 17^{ème} = 160 pts, 18^{ème} = 155 pts, 19^{ème} = 150 pts, 20^{ème} = 145 pts, 21^{ème} = 140 pts, 22^{ème} = 135 pts, 23^{ème} = 130 pts, 24^{ème} = 125 pts, 25^{ème} = 120 pts, 26^{ème} = 115 pts, 27^{ème} = 110 pts, 28^{ème} = 105 pts, 29^{ème} = 100 pts, 30^{ème} = 95 pts etc...

•Nombre de points attribués à un coureur absent : zéro point.

•Le classement général est calculé sur la totalité des épreuves.

•En cas de classement ex aequo au classement général final, le résultat de la dernière course sera prépondérant.

CHAMPIONNATS REGIONAUX

10 au 13 Mai 2018

Réglementation particulière

Le montant de l'engagement individuel pour chaque journée des Championnats Régionaux est fixé à **5,00 €**, pour une inscription à une seule ou à plusieurs épreuves.

TROPHÉE DES JEUNES PISTARDS 2018

14 Janvier, 6 Juin, 1 Juillet, 26 Septembre, 14 Novembre

Réglementation Particulière :

Le montant de l'engagement individuel pour chaque manche du trophée des jeunes pistards est fixé à **3,00€**, pour une inscription à une seule ou à plusieurs épreuves.

A / VELO DE ROUTE :

•Obligatoire en catégories : Poussins, Pupilles, Benjamins (G+F) et Minimes (G+F)

•Développement maximum Poussins, Pupilles, Benjamins (G+F) : 5,60m

•Développement maximum Minimes (G+F) : 6,10m

B / INSCRIPTIONS :

- Les inscriptions se font sur place à chaque réunion.

C / CLASSEMENTS :

•Un Trophée des Jeunes Pistards sera organisé sur l'ensemble des réunions et concernera les catégories prévues au programme.

•Classement du Trophée des Jeunes Pistards : le nombre de points attribués correspond à la place obtenue dans chaque épreuve. (Exemple : 1er = 1pt, 2ème = 2pts, 3ème = 3pts, etc...)

•Nombre de points attribués à un coureur absent : le nombre de points correspondant à la place du dernier + 1pt.

Le classement général est calculé sur la totalité des épreuves.

•En cas de classement ex aequo au classement général final, le résultat de la dernière course sera prépondérant.

Le Président de la Commission Régionale de la Piste

Olivier BOYER